

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTION DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE
PALUDISME

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
GENERAL SECRETARIAT

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL
FUNDS AND PARTENERS GRANTS FOR THE
FIGHT AGAINST AIDS, TUBERCULOSIS AND
MALARIA

DECISION N° 3317- - - /D/MINSANTE/SG/UCS/FMP/EPM/NM DU 13 AOUT 2024

Portant attribution de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°D13-179/AONR/MINSANTE/SG/UCS/CNLS/CSPM/2024 du 21 juin 2024 relatif à la mise en place d'une flotte téléphonique au Comité National de lutte contre le Sida pour les exercices 2024, 2025 et 2026

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 modifiée et complétée par l'Ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
Vu l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°D13-179/AONR/MINSANTE/SG/UCS/CNLS/CSPM/2024 du 21 juin 2024 ;
Vu la lettre n°025/L/MINSANTE/CNLS/CSPM/2024 du 26 juillet 2024 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°D13-179/AONR/MINSANTE/SG/UCS/CNLS/CSPM/2024 du 21 juin 2024

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°D13-179/AONR/MINSANTE/SG/UCS/CNLS/CSPM/2024 du 21 juin 2024 relatif à la mise en place d'une flotte téléphonique au Comité National de lutte contre le Sida pour les exercices 2024, 2025 et 2026

Nom du soumissionnaire	Montant TTC (FCFA)	Période d'exécution
MTN CAMEROON B.P : 15 574 Douala, Tél: 679 00 90 45	151 308 000	Trente-six (36) mois repartis en trois tranches de 12 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- UCS-FMP ;
- CSPM/CNLS ;
- GTC/CNLS ;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Intéressé ;
- Archives/chronos.



Dr. Manon Malachie